

AUTORITE ET DISCIPLINE

I. Définitions

1. Autorité

- Etymologiquement, autorité vient de « auctor », celui qui fait croître.
L'intention de l'autorité est d'élever, de faire grandir l'élève. Elle n'est pas un moyen d'affirmer un pouvoir, de maintenir l'élève sous tutelle, mais au contraire de construire son autonomie.
- Dans le dictionnaire, l'autorité est définie comme « droit, pouvoir de commander, de prendre des décisions, de se faire obéir. »
- L'autorité se distingue de l'autoritarisme qui, par la peur et le mépris dont il témoigne souvent, affirme un pouvoir mais n'obtient qu'une obéissance forcée.
- En classe, l'autorité permet d'assurer la liberté raisonnable, dans l'intérêt de l'élève et pour favoriser les apprentissages. Pour cela, une attitude de fermeté est nécessaire.

La liberté raisonnable est la capacité d'agir en conformité avec la règle qui garantit la liberté de tous. Elle se distingue de la liberté tyrannique qui est le désir d'agir sans contrainte, sans le souci de la règle commune.

2. Discipline

- Etymologiquement, discipline vient de la racine grecque « didaskein » (que l'on trouve dans didactique), puis latine « discere » (apprendre). Elle associe :
 - les règles de vie et de conduite qui permettent d'être un disciple, c'est-à-dire de suivre un enseignement ;
 - les disciplines elles-mêmes, c'est-à-dire les objets de cet enseignement, les matières enseignées ;
 - le châtiment, sous la forme d'une sorte de fouet destiné à rendre les corps plus dociles et les esprits plus soumis.
- En philosophie, l'éducation d'un enfant doit associer discipline et instruction. Il faut discipliner l'enfant pour pouvoir l'instruire, et lui permettre d'accomplir son essence humaine (Platon, Kant).
- Dans le dictionnaire, la discipline est définie comme « l'ensemble des règles, des obligations qui régissent certaines collectivités. »

- En classe, la discipline renvoie à l'ensemble des règles de vie et de conduite, donc à l'ensemble des devoirs de l'élève, qui produisent et maintiennent l'ordre nécessaire au bon déroulement de l'enseignement.

Discipliner c'est exiger de l'élève, sous peine de sanction, le respect des règles de conduite imposées à tous pour permettre la vie et l'apprentissage en commun.

II. Les fondements de l'autorité

1. Lien entre autorité et discipline

La discipline représente l'obéissance à des règles imposées par le maître ou construites en partie avec les élèves. L'autorité est une relation où se manifeste la capacité d'obtenir l'obéissance sans l'usage de la force. Il n'y a donc de véritable autorité que consentie, acceptée et respectée par l'élève.

Dans la classe, l'exercice de l'autorité prend la forme de l'instauration de la discipline, c'est-à-dire d'un réglage des comportements rendant possibles l'enseignement et l'apprentissage. Il s'agit pour l'enseignant, surtout débutant, d'organiser et de maîtriser le groupe-classe, d'obtenir des élèves obéissance et respect, d'avoir de l'autorité et d'en faire preuve.

2. Légitimité de l'autorité des enseignants

Une enquête conduite auprès de maîtres titulaires et stagiaires de l'école primaire établit que pour 100 % d'entre eux les enseignants peuvent être générateurs d'indiscipline.

Ces enseignants se représentent comme source possible d'indiscipline par manquement aux obligations attachées à leur fonction, où seulement peut se légitimer leur autorité.

Les enseignants dont les classes sont disciplinées se caractérisent par¹ :

- La qualité de la préparation du travail de la classe
Ceci permet de réduire au minimum le temps nécessaire aux transitions entre les activités d'apprentissage. Or, les moments qui favorisent le plus l'apparition des comportements d'indiscipline sont justement ceux où les élèves se retrouvent sans travail.
- La fermeté des interventions
Il faut insister pour que les règles soient respectées, arrêter le comportement perturbateur, et signaler aux autres élèves que ce comportement n'est pas toléré.

¹ G. Romano, La discipline en classe, Pédagogie collégiale, 1993.

- Le fait de ne jamais argumenter avec les élèves.
Le refus d'argumenter doit par contre s'accompagner d'une volonté d'expliquer, de faire connaître les principes.
- Le souci de préserver la dignité des élèves qu'on reprend et d'éviter qu'ils perdent la face devant leurs pairs.

Les grands pédagogues ont toujours considéré que l'organisation du travail, la préparation de sa classe par le maître organise la discipline.

Le maître exerce sa fonction d'autorité en instituant la discipline, qui vise à organiser et garantir l'apprentissage. La classe disciplinée par le travail est aussi celle qui assure à ses élèves la meilleure chance de réussite scolaire.

3. La sanction

La sanction a sa place à l'école. Elle a aussi une fonction éducative.

Elle signifie à l'élève sanctionné que son comportement est perturbateur ou interdit. Elle signifie aux autres qu'un tel comportement n'est pas toléré.

Le régime des sanctions, leur hiérarchisation et les conditions de leur application doivent être clairement définis.

4. Rôle de l'enseignant

- L'enseignant comme médiateur

L'enseignant incarne la règle si l'élève ne sait pas encore dissocier l'obéissance à la règle et l'obéissance à la personne du maître.

L'enseignant représente la règle si, à travers sa personne, c'est seulement à la règle que l'élève obéit.

- L'enseignant comme expert

L'enseignant fonde son autorité sur sa compétence professionnelle. Par sa maîtrise des savoirs fondamentaux, par sa capacité à instruire et à susciter l'intérêt pour les savoirs, il appelle le respect.

- L'enseignant comme arbitre

En permettant aux élèves de construire la règle ou au moins d'en comprendre le sens, le maître ne décide pas arbitrairement de ce qui est bien ou mal.

A travers lui, s'impose à tous ce qui limite mais garantit la liberté de chacun : la règle commune.

III. Causes et caractéristiques de l'indiscipline

L'indiscipline est un phénomène relatif à chaque enseignant. Ainsi, un instituteur considérera la mauvaise tenue d'un cahier comme une manifestation d'indiscipline tandis qu'un autre attachera beaucoup plus d'importance au fait d'avoir le silence complet dans sa classe.

- La configuration de la classe peut être une des raisons de l'indiscipline. En effet, dans une salle trop exigüe, les élèves sont plus facilement tentés de converser que dans une salle de classe plus grande où les distances séparant les élèves sont plus importantes.
- L'effectif de la classe est un des facteurs de l'indiscipline.
- La date et l'heure peuvent aussi être une source d'indiscipline. Pour des raisons aussi diverses, que la période de l'année ou que l'annonce de la fin de journée. Des études en chronobiologie ont permis de montrer qu'au cours de la semaine, voire de la journée, il existe des périodes de temps forts et de temps faibles ; ces dernières influant sur l'attention donc sur la discipline.
- Dans la vie d'un groupe, il y a aussi une série de phénomènes relationnels en effervescence pouvant expliquer la discipline ou l'indiscipline en cours. L'inadéquation des objectifs fixés, ou le manque de motivation, des élèves peut engendrer une situation de frustration et de mécontentement s'exprimant par exemple à travers l'agressivité, l'apathie, ou la fuite devant le travail.

IV. Relations pédagogiques devant l'autorité

Un enseignant, pour faire face à des problèmes d'autorité, peut utiliser des moyens appartenant à diverses dimensions. Ces indicateurs d'autorité peuvent être organisationnels, verbaux et comportementaux. Cependant, ils se classent dans deux registres employés par l'enseignant, selon lesquels il articule son autorité : le registre préventif et le registre répressif.

1. Registre préventif

- La dissuasion a pour but de prévenir toute tentative de transgression des règles. L'enseignant répétera plusieurs fois les interdits et les règles de classe afin de montrer aux élèves ses exigences.
- La motivation permet en fait de ne pas laisser s'installer l'ennui et la lassitude, afin d'éviter les débordements leur étant liés. Elle peut se présenter sous diverses formes comme l'emploi ultérieur d'un travail effectué en classe.

- Le « chantage » social est une mesure utilisée par l'enseignant pour obtenir un changement du type de comportement de l'élève. Cette mesure peut s'appliquer sous une forme affective, mais aussi par la suppression d'une matière. Plus fréquemment utilisée, la référence à une autorité extérieure à la classe, comme les parents ou le directeur d'école, est aussi un des aspects de ce chantage. Lorsque l'application de la référence a lieu, nous sommes alors dans une forme d'autorité répressive.
- L'autonomisation est le fait que l'enseignant consente à déléguer certains de ses pouvoirs à un élève ou à un groupe d'élèves. Cette responsabilisation incite à la garantie de l'ordre et de la sécurité.
- L'explicitation consiste en la justification de la part de l'enseignant de ses interdictions, règles et ordre. Tout cela permettant à l'élève de prendre conscience de la mise en place de telles règles. Ces règles ne sont en aucun cas irréversibles.
- L'organisation pédagogique a son importance dans l'imposition d'une discipline. Les matières enseignées influent sur le climat d'une classe. Certaines matières, comme le chant, sont plus sujettes à des débordements que d'autres. D'autres permettent de canaliser les énergies, comme le sport. La souplesse pédagogique de l'enseignant, comme le changement d'activité, les activités de transition, la variabilité des situations d'apprentissage est aussi un des paramètres de cette organisation. La préparation de la classe en fait elle aussi partie.
- L'aménagement spatial, comme la disposition des tables et bureaux, l'emplacement des coins lecture et bibliothèque, favorise l'attention des élèves et la qualité d'apprentissage. Ainsi, à chaque situation pédagogique correspond une organisation spatiale précise.
- La ritualisation des activités permet de sécuriser les élèves. Ainsi, l'emploi du temps permet aux enfants de savoir quelle matière ils vont avoir dans la journée.
- La durée des activités est aussi adaptée au temps de concentration de la tranche d'âge de la classe.

2. Le registre répressif

- La répression passe essentiellement par l'utilisation du langage. La verbalisation, par l'emploi d'une syntaxe appropriée, d'un vocabulaire spécifique, d'un mode et d'un temps de verbe adéquat facilite la répression.

- La rigidité pédagogique d'un enseignant varie selon la pédagogie mise en place. Cette rigidité peut être appliquée dans une dimension pédagogique mais aussi dans une dimension comportementale. Elle peut ainsi s'apparenter à une « relation de force » lorsque cette rigidité est assez stricte.
- L'absence de confiance envers l'élève constitue une amorce de la répression. L'enseignant ne laisse pas le moindre degré de liberté à ses élèves et développe une surveillance accrue.
- La menace formulée par l'enseignant est un phénomène de répression permettant d'influer sur le type de comportement d'un élève sans avoir obligatoirement à appliquer cette menace. Cependant, si le comportement ne varie pas, le contenu de la menace doit être appliqué.
- La sanction, suivant généralement une menace, peut prendre diverses formes. L'extériorisation d'un élément perturbateur au groupe classe, le rejet de l'enfant, l'imposition punitive d'un comportement et l'exigence d'une tâche font partie de ces procédures.
- La surcharge de travail, appartenant naturellement à la période précédant celle des contrôles, provoque une crainte chez les élèves.
- L'évaluation des élèves est un moyen, entre autre, permettant à l'enseignant de rendre compte directement aux parents des évolutions scolaires de leur enfant. Du fait de cette intrusion dans le milieu familial, elle inspire la crainte de l'élève.